



INSCRIPTION ET LICENCE :

L'ACV propose deux séances d'essais aux nouveaux athlètes.

Le formulaire d'inscription est à remplir via le site du club : www.acvarades.fr / Onglet Vie du club.

Les renouvellements d'inscription sont à remettre à l'entraîneur avant le 1er octobre. ***Après cette date, les athlètes qui ne seront pas à jour de leur licence ne seront plus autorisés à assister aux entraînements.*** Pensez à demander les attestations entreprises/Comités d'entreprise dès l'inscription.

Nouveautés cette année !

Ouverture du créneau Baby athlé, (3 / 5 ans) le samedi de 11h à 11h45.

Ouverture du créneau Entreprise, le vendredi entre 12h et 14h.

Les entraînements débuteront :

Mardi 30 août : 19h15 - 20h45 / Athlé running/loisir/compétition

Mercredi 31 août : 9h00-11h00 / Marche Nordique
14h00-15h30 / benjamins, minimes
15h30-17h00 / cadets, juniors, espoirs
19h15 - 20h30 / Athlé Fit

Jeudi 1er septembre : 17h45-19h15 / benjamins, minimes, cadets, juniors, espoirs
19h15-20h45 / Athlé running/competition

Vendredi 2 septembre : entre 12h et 14h / Entreprise

Samedi 3 septembre : 9h00-11h00 / Marche Nordique
9h30-11h00 / éveil athlétique (EA), poussins
11h00-11h45 / baby athlé
11h00-12h30 / benjamins, minimes, cadets, juniors, espoirs

Sorties libres le dimanche matin à 9h00 (séance non encadrée).

CERTIFICAT MÉDICAL : Pour la plupart des licences, la fédération nous impose la mention « pratique de l'athlétisme en compétition » sur le certificat médical. (Le préciser au médecin, même si vous ne souhaitez pas faire de compétition). Idem pour la Marche Nordique (demandez à votre médecin de noter : « pratique de la marche nordique en compétition », indispensable pour les épreuves chronométrées.) Si votre état de santé ne le permet pas, demandez à votre médecin de préciser “pratique uniquement en entraînement,” une licence Santé vous sera alors délivrée.

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ (cerfa 15699*001) : La loi de santé du 26 janvier 2016 a réformé le délai de validité des certificats médicaux. A compter du 1er juillet 2017, la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an sera exigée tous les 3 ans. Les renouvellements de licences seront désormais possibles avec le questionnaire de santé qui sera envoyé par la fédération sur l'adresse mail enregistrée lors de la saisie initiale. Ce questionnaire de santé devra être joint à votre règlement. Il se substitue au certificat médical (sauf sous certaines conditions précisées à la fin de ce questionnaire).

ATHLÈTES MINEURS : Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois indispensable lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical.

Pour les renouvellements, ne tardez pas à renseigner votre questionnaire de santé ou anticiper votre RDV chez le médecin dès aujourd'hui. Au 1er septembre, vous ne serez plus licencié !!!

COMPÉTITIONS : Chaque athlète participant à des compétitions devra porter le maillot aux couleurs du club. L'achat de maillot du club est donc obligatoire à partir des catégories PO/BE/MI. Renseignez-vous auprès de l'entraîneur.

▶ **TARIFS**

Licence découverte		Questionnaire de santé ou certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme/ la marche nordique en compétition	
Baby athlé NOUVEAU !	80 €		
EA Eveil Athlétique	2014-2016 87 €		
PO Poussins	2012-2013 87 €		
Licence compétition (participations aux championnats, toutes compétitions stade et cross)			
BE Benjamins	2010-2012 92 €		
MI Minimes	MI Minimes 2008-2009 98 €		
CA Cadets	2006-2007 114 €		
JU Juniors	2004-2005 114 €		
ES Espoirs	2002-2003 125 €		
SE Seniors	1983-2001 125 €		
VE Masters	1982 et avant 125 €		
ENTREPRISE NOUVEAU !	125 €		
Licence running (participations aux courses hors championnats, performance limitée à D3, marches chronométrées)			
SE Seniors	1983-2001 125 €		
VE Masters	1982 et avant 125 €		
MN Marche nordique	125 €		
Licence santé			Non contre-indication à la pratique de la marche nordique hors compétition
MN Marche nordique	125 €		
Licence ENCADREMENT (uniquement pour les entraîneurs et aides coach non licenciés – parents ou toute autre personne par décision du bureau ; cette licence n'ouvre pas droit à la pratique sportive) ; NB : la licence « ADHÉSION » n'existe plus depuis la saison 2021-2022.		Pas de certificat médical	
ENCA	47 € 50		

Nouveauté pour la saison 2022-2023 : l'accès gratuit à Athlé TV et à la version numérique d'Athlétisme Magazine est inclus dans votre licence !
Le dispositif Pass sport est reconduit à compter du 1er juin 2022 jusqu'au 31 décembre 2022

2 Personnes du même foyer : - 10 € sur le montant total

3 Personnes du même foyer : - 15 € sur le montant total

4 Personnes du même foyer : - 20 € sur le montant total

5 Personnes du même foyer : - 25 € sur le montant total

N'hésitez pas à demander un échancier en cas de licences multiples au sein d'un même foyer.